

Berne, le 4 juillet 2023

Communiqué de presse

La prise en charge des enfants gravement malades est menacée -

Les associations d'aide et de soins à domicile dénoncent de ce fait la convention tarifaire de l'AI

Les associations d'aide et de soins à domicile ont résilié la convention tarifaire avec l'assurance-invalidité (AI) pour la fin 2023, car les nouvelles négociations en cours depuis l'été 2022 pour un tarif AI couvrant les coûts sont bloquées.

Le tarif AI pour les enfants gravement malades de 114,96 CHF par heure ne permet pas de couvrir les coûts. L'existence des organisations de soins pédiatriques à domicile est ainsi menacée et la prise en charge des enfants gravement malades est compromise. Les associations d'aide et de soins à domicile Aide et soins à domicile Suisse et ASPS (Association Spitex Privée Suisse) demandent un tarif couvrant les coûts.

Les organisations de soins pédiatriques à domicile soignent environ 2600 enfants, pour la plupart gravement malades. Grâce aux possibilités médicales et à l'expertise du personnel infirmier des à domicile, les enfants gravement malades peuvent vivre et être soignés chez eux, auprès de leur famille, dans leur environnement familial - là où ils se sentent le mieux. Ces jeunes patientes et patients, qui ont besoin de soins pédiatriques à domicile, dépendent généralement de l'AI en raison d'une infirmité congénitale.

Comme le tarif que l'AI rembourse pour les prestations de soins ne couvre pas les coûts complets des organisations de soins pédiatriques à domicile, celles-ci dépendent des contributions (financement résiduel) des cantons ainsi que des dons. Comme l'AI est tenue par la loi de payer les coûts complets, les cantons ou leurs communes ne sont plus disposés à cofinancer les cas AI des soins pédiatriques à domicile.

Lors des négociations sur la convention tarifaire en vigueur de 2019, un tarif temporaire a été fixé car les bases de données des organisations de soins pédiatriques à domicile n'étaient pas assez révélatrices. Les associations d'aide et de soins à domicile se sont engagées à combler ces lacunes en collectant des données. Les données ont ensuite été collectées par une société d'audit indépendante. La méthode utilisée à cet effet et l'étendue de la collecte ont été approuvées par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), dont fait partie l'AI. Depuis l'été 2022, des données représentatives sont disponibles, basées sur les calculs de coûts des organisations d'aide et de soins à domicile. Or, l'OFAS n'accepte pas ces données comme base de renégociation.

Alors que les associations d'aide et de soins à domicile demandent un tarif plus élevé sur la base des données collectées, l'OFAS veut même aller en dessous du tarif actuel de CHF 114.96, soit CHF 107.00 par heure.

«Le tarif actuel de 114,96 francs est nettement trop bas», explique Helene Meyer-Jenni, directrice de Kinderspitex Zentralschweiz et membre de la délégation de négociation. «Le sous-financement structurel doit être rapidement et bien amélioré par le biais de la politique. La capacité d'y parvenir est une question existentielle pour de nombreuses organisations de soins pédiatriques à domicile. Si un jour les soins pédiatriques à domicile venaient à disparaître, la Suisse aurait un gros problème concernant la sécurité de la prise en charge pour les enfants gravement malades et en fin de vie.»

Les associations d'aide et de soins à domicile demandent une reprise rapide des négociations dans le but d'obtenir au 1.1.2024 un tarif couvrant les coûts pour les organisations de soins pédiatriques à domicile.

La convention tarifaire comprend, outre le tarif de l'AI, des tarifs de l'assurance-accidents (AA) et de l'assurance militaire (AM). Des renégociations doivent être entamées dans ces trois domaines.

Pour de plus amples informations :

Aide et soins à domicile Suisse

Marianne Pfister, co-directrice, téléphone: 031 381 22 81, e-mail: pfister@spitex.ch

ASPS – Association Spitex privée Suisse

Marcel Durst, directeur, téléphone: 031 370 76 86 ou 079 300 73 59,
e-mail: marcel.durst@spitexprivee.swiss

Aide et soins à domicile Suisse est l'association faîtière nationale des associations cantonales d'aide et de soins à domicile et d'autres organisations de soins et de soutien professionnels à domicile. Elle défend au niveau national les intérêts de ses membres et de leurs organisations locales d'aide et de soins à domicile et met à disposition des prestations pour l'ensemble de la branche. Environ 400 organisations avec plus de 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge, dans toute la Suisse, des personnes de tous âges afin qu'elles puissent continuer à vivre dans leur environnement familial. Nos organisations s'occupent d'environ 80% de la clientèle d'aide et de soins à domicile. aide-soins-domicile.ch

Association Spitex privée Suisse ASPS est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 355 membres qui emploient plus de 13'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 10 et 45 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients. spitexprivee.swiss